



# Programme de la Formation Préalable

## Opérateur de Chantier - Sous-Section 4

AMIANTE  
OPE DE CHANTIER  
S. SECTION 4



### Public

Les dispositions de la présente sous-section s'appliquent aux activités et interventions sur des matériaux ou appareils susceptibles de libérer des fibres d'amiante.



### Pré-requis

Pour suivre cette formation il faut avoir plus de 18 ans, fournir un avis d'aptitude médicale au poste de travail et maîtriser la langue française.



### Nombre de participants

10 personnes maximum.



### Durée

2 jours.



### Intervenant(s)

Formateurs expérimentés.



### Attribution finale

Attestation individuelle de compétence.

## Programme & Objectifs

Connaître les caractéristiques et propriétés de l'amiante et ses effets sur la santé, notamment les effets cancérogènes et l'effet synergique du tabagisme

Connaître les exigences de la réglementation relative à l'interdiction de l'amiante et à la prévention du risque amiante et des autres risques afférents aux interventions sur les matériaux amiantés (risques électriques, risques chimiques, chute de hauteur...) : notamment protection des travailleurs, dispositions relatives à la surveillance médicale, à la fiche d'exposition et à l'attestation d'exposition qui doit lui être remise lorsqu'il quitte l'entreprise, information des travailleurs sur leurs droits individuels et collectifs, notamment droit de retrait en cas de danger grave et imminent, rôle des représentants du personnel et prérogatives de l'inspection du travail, élimination des déchets amiantés

Connaître les opérations spécifiques de l'activité exercée pouvant entraîner la libération de fibres d'amiante

Etre capable d'appliquer les principes de ventilation et de captage de poussières à la source

Etre capable d'appliquer les procédures recommandées pour les interventions sur des matériaux contenant de l'amiante

Etre capable d'appliquer un mode opératoire

**Les points suivants font notamment l'objet de mises en situation sur plate-forme pédagogique :**

Connaître les produits et dispositifs susceptibles de contenir de l'amiante et être capable d'alerter, en cas de doute, les personnels d'encadrement de la présence éventuelle d'amiante

Connaître et être capable d'appliquer les méthodes de travail et les procédures opératoires recommandées et adaptées à la protection des travailleurs et de l'environnement

**Sont notamment visées :**

Les méthodes de réduction d'émission de fibres d'amiante et les procédures de contrôle, les procédures de décontamination du personnel et des équipements

Les procédures d'entrée et de sortie de zone

Connaître le rôle des équipements de protection collective. Etre capable de les utiliser selon les consignes établies. Etre capable de détecter des dysfonctionnements et d'alerter le personnel d'encadrement

Connaître et être capable d'appliquer les consignes d'hygiène dans les bases de vie

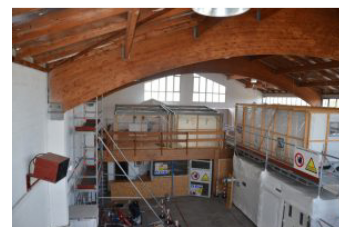
Etre capable d'utiliser les équipements de protection individuelle selon les consignes établies. Connaître leur rôle, leurs limites d'efficacité et les durées de port en continu recommandées. Etre capable de détecter des dysfonctionnements et d'alerter le personnel d'encadrement

Connaître les durées maximales d'intervention en zone confinée en fonction des conditions de travail et des équipements de protection respiratoire utilisés

Etre capable d'appliquer les procédures de conditionnement, d'étiquetage, de stockage, d'évacuation et d'élimination des déchets

Connaître et être capable d'appliquer la conduite à tenir prévue dans les situations d'urgence ou toutes situations anormales, notamment savoir alerter son responsable hiérarchique en cas d'accident ou d'intoxication

Formation Amiante répondant aux objectifs fixés par l'Arrêté du 23 Février 2012 (R4412-139)



### Méthodes et Moyens Pédagogiques

Exposés étayés par des diaporamas, des films, des exercices, des études de cas. Questions réponses.  
Mises en situation sur plate-forme pédagogique



### Documents Pédagogiques

Un livret de stage en couleur est fourni au stagiaire.



### Suivi / Évaluation

Une évaluation pratique et théorique sera effectuée suivant les modalités énoncées dans la norme. Evaluation de la formation par les stagiaires concernant les objectifs et la qualité.

Déclaration d'activité enregistrée sous le N° 11 94 07451 94 auprès du préfet de région d'Ile de France  
Sarl au capital de 101 000 €- RCS Paris 510 602 808

Siège : 41/45 Boulevard Romain Rolland 75014 PARIS - Administratif : 79/83 Rue Benoit Malon 94250 GENTILLY

Tel : 01.47.40.10.10 - formation@temis.fr - www.temis-formation.fr

PARIS - GENTILLY / PARIS - GENNEVILLIERS / LYON - BRON / LILLE / AIX-EN-PROVENCE / TOULOUSE / NANTES